

Dossier



- S'installer est une aventure. En Franche-Comté, ils en ont fait un jeu : « Les Agronautes ».
- Parcours à la carte. Un dispositif personnalisé vient d'être lancé pour accompagner les jeunes.
- La contribution de la MSA : exemples en Tarn-Aveyron-Lot et en Franche-Comté.
- Les entreprises du paysage, un secteur en plein essor.



**Plus de
sortants que
d'entrants**

INSTALLATION EN AGRICULTURE

Réussir son parcours

Secteur stratégique pour l'économie, l'emploi, l'aménagement du paysage et le maintien d'un tissu rural, l'agriculture est confrontée à un enjeu de taille : maintenir sur tous les territoires, dans tous les secteurs d'activité, des hommes et des femmes qui ont envie d'exercer un métier en prise directe avec la nature et le vivant. L'installation est un projet ambitieux et exigeant. Si le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise continue de diminuer (513.615 en 2008, soit une diminution de 1,8 %), la baisse s'amenuise néanmoins au fil des années (-2,2 % en 2007 et en 2006, -2,6 % en 2005...). Le renouvellement des générations en agriculture évolue : profil des candidats à l'installation, choix des secteurs d'activité, évolution du parcours d'accompagnement... Tour d'horizon.





L'odyssée des

S'installer est une aventure, ils en ont fait un jeu. Une association de jeunes ruraux lance « Les Agronautes », jeu pédagogique pour approfondir son projet professionnel. Personne n'y perd, et chacun y gagne en maturité dans la réflexion. Explications.

Il ressemble à un jeu de société, dans son emballage vert printemps. C'est bien un jeu, mais d'un genre particulier. Il s'adresse à des jeunes qui souhaitent s'installer en tant qu'agriculteurs, pour les aider à mieux réfléchir à toutes les dimensions de leur projet. Ses créateurs sont des membres du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) de Franche-Comté. Le MRJC est un mouvement géré et animé par des jeunes âgés de 15 à 30 ans. Depuis 1929, il participe au développement des territoires ruraux et « Les Agronautes » en est le dernier avatar.

depuis les années quatre-vingt, un dispositif de formation pour favoriser l'installation hors du cadre familial.

Les jeunes du MRJC sont très investis dans ce domaine, à leur façon. Olivier Joly, responsable des questions agricoles pour l'association au plan national, en témoigne : « *Le renouvellement des actifs agricoles est un enjeu fort, autour de projets viables et vivables, affirme-t-il. Un tiers des installations se produisent actuellement hors du cadre familial. Il est donc vital de se mobiliser pour ces jeunes. De voir comment les accueillir, comment les préparer, les aider dans leur projet professionnel.* »

Sept scénarios

La création du jeu « Les Agronautes » s'inscrit dans cet objectif, et plus largement dans le cadre d'une expérimentation en matière d'installation, mise en œuvre depuis 2004, par le MRJC. Cette démarche est baptisée Ecadia (Espace coopératif d'apprentissage pour le développement d'innovations agricoles) et se déroule sur quatre sites. Dans le Morbihan, le MRJC a ainsi créé un point d'accueil et d'information. Dans la région Centre, il organise des stages de découverte sur des exploitations. En Rhône-Alpes, il offre une « formation tremplin », grâce à une exploitation pilote mise à disposition des futurs agriculteurs. Et enfin en Franche-Comté, il s'est investi sur le jeu des Agronautes.

Bon, mais le jeu ? Ses créateurs le confessent, il faut tout de même avoir un minimum de connaissances sur le milieu agricole pour y participer. Sous cette réserve, il rassemble sept joueurs sous la houlette d'un animateur, chargé d'expliquer les cartes tirées et les événements survenus au cours du jeu. Chaque participant est mis dans la peau d'un professionnel qui monte un projet d'installa-



Les jeunes du MRJC posent fièrement devant leur création « Les Agronautes ».

C'est sous les lambris élégants du Conseil régional de Franche-Comté que se déroule la première présentation publique des Agronautes. Joseph Parrenin, vice-président de la région, accueille les participants. Cet ancien membre de la Jeunesse agricole chrétienne (Jac) le sait, « *il y a une partie d'inconnu quand on s'installe. On ne peut tout prévoir, il faut s'adapter aux conditions climatiques et économiques* ». Et de rappeler que la région Franche-Comté a mis en place,

agronautes

tion. Il y a sept scénarios différents, qui sont traversés d'imprévus ou de décisions, comme dans la vie, que ces événements soient individuels ou liés à un contexte global. Deux exemples tirés au hasard des cartes : « Votre conjoint décide de travailler en dehors de la ferme », « Vous êtes élu(e) à la chambre d'agriculture ». D'autres cartes, d'un format plus long, posent les contours de chaque scénario d'installation : une carte rose pour un élevage porcin de 300 têtes, une carte violette pour un élevage de poulets... Chacune comporte des informations précises en termes de revenu, mais aussi de « temps de travail » et de « temps social ». Une mention particulière pour le graphisme réussi du jeu, dû au talent d'Hélène Chabod.

Apprendre à « penser global »

Pourquoi ces notions de « temps de travail » et de « temps social » ? Les créateurs du jeu expliquent qu'il a pour but d'aider les jeunes à penser globalement leur avenir professionnel, et donc intègre les dimensions sociale et familiale. Il apprend donc aux joueurs à « penser global », à concilier d'avance l'activité professionnelle et la vie privée. Une telle préoccupation correspond également à une évolution sociologique des futurs jeunes agriculteurs, désormais issus pour une bonne part de milieux autres qu'agricoles. C'est le cas pour les élèves en bac professionnel du lycée agricole Saint-Joseph, à Levier, dans le Doubs, dont une classe a contribué à l'élaboration du jeu. Cette classe compte moins de 30 % de fils d'agriculteurs. Pour acquérir une culture de leur futur milieu, en complément de leur formation, le jeu apparaît donc comme un support de réflexion utile.

L'élaboration du jeu a duré deux ans, et comme le reconnaît un des jeunes du lycée agricole, « en discutant, on a mieux vu ce qu'était le métier d'agriculteur, que ce soit pour le revenu, la place sociale, l'activité elle-même ». En fin de compte, l'enjeu des Agronautes est que chacun gagne, c'est-à-dire trouve son équilibre personnel, concilie ses choix agricoles, familiaux, ses engagements. Il ne se limite pas à une vision économique, mais va jusqu'à intégrer les rap-



ports avec l'ensemble des acteurs du milieu rural, qu'il s'agisse des habitants, des municipalités, des partenaires.

Une telle démarche globale, soutenue par les valeurs affichées par le MRJC de mutualisme, d'ancrage territorial, de coopération, a reçu le soutien de la MSA de Franche-Comté, qui a participé au financement du projet. Ses auteurs, eux, sont désormais prêts à le promouvoir urbi et orbi, voire à expliquer leur démarche pédagogique pour d'autres filières que l'agriculture. « Le jeu est adaptable, dit Mathieu, un responsable du MRJC de Franche-Comté. Il peut être utilisé dans le cadre d'une problématique de création d'activité en général. C'est une situation dans laquelle on se projette, et qui permet de se poser des questions sans se créer de blocage. » Futurs agriculteurs, les agronautes ne se limitent pas à leur pré carré, c'est plutôt bon signe. ■

Thomas Bousquet

En vue

Les jeunes ont présenté leur jeu sur le stand de la MSA à l'occasion du Salon international de l'agriculture.



Parcours à la carte



Le profil des candidats à l'installation en agriculture évolue. Pour les accompagner dans leur projet professionnel et permettre à davantage de jeunes de bénéficier des aides de l'État, un nouveau dispositif vient d'être lancé. Précisions.

habituel de l'installation. Ils s'orientent aussi plus volontiers vers les entreprises de service – essentiellement les centres équestres (+ 5,9 % en 2008) et les paysagistes (+ 6 %) – au détriment des exploitations traditionnelles (- 3,1 % en 2008 en cultures spécialisées ; - 3,8 en viticulture ; - 2,4 en bovins lait et mixte).

En plusieurs étapes

En 2008, plus de 6.280 jeunes se sont lancés en bénéficiant des aides de l'État (mais d'autres se sont aussi installés sans celles-ci). Jusqu'alors, l'accompagnement de ces futurs agriculteurs était uniforme, sans qu'il soit réellement tenu compte de la diversité de leurs profils ou de leur passé professionnel. Depuis début 2009, après une expérimentation dans cinq départements (Ardèche, Aube, Aveyron, Morbihan et Pas-de-Calais), un nouveau parcours à l'installation a été mis en place. Fini le « stage 6 mois », place à un « plan de professionnalisation personnalisé » (PPP) afin de mieux se préparer au métier grâce à des actions et à un cursus qui collent parfaitement au projet du candidat et à ses expériences. Car pour avoir toutes les billes en main afin d'assurer la réussite de son projet, il faut disposer des bonnes compétences, avoir bâti un projet pérenne et qui assure un revenu suffisant pour la viabilité de l'exploitation, dans un contexte d'investissement en capital souvent lourd.

Ce nouveau parcours comprend plusieurs étapes. D'abord le passage par le point info installation (un par département), lieu d'écoute où le futur agriculteur présente son projet, échange avec le conseiller, pose ses questions. Cela lui permet de bien clarifier son projet et

Secteur stratégique pour l'économie, l'emploi, l'aménagement du paysage et le maintien d'un tissu rural, l'agriculture souffre pourtant toujours d'un déficit d'image. Depuis des années, le secteur est confronté à un enjeu de taille : maintenir sur tous les territoires, dans tous les secteurs d'activité, des hommes et des femmes qui ont envie d'exercer un métier en prise directe avec la nature et le vivant. Et beaucoup, mais pas suffisamment encore, franchissent le pas ; ainsi, l'an dernier, on a enregistré 23.000 entrants dans le régime des non-salariés agricoles pour 33.000 sortants, soit un taux de remplacement des départs de 70 %, sensiblement plus élevé que les années précédentes (44 % en 2007, 60 % en 2006). Mieux formés, ayant souvent déjà eu un premier parcours professionnel, plus âgés qu'auparavant, les jeunes qui s'installent aujourd'hui en agriculture sont aussi de moins en moins issus du monde agricole – la baisse du nombre d'actifs familiaux a réduit ce vivier

Un pacte renouvelé

Le partenariat entre la MSA et les Jeunes Agriculteurs (JA) existe de longue date. Après la charte signée en 2002, renouvelée en 2006, la MSA a confirmé son engagement envers les JA dans le pacte renouvelé d'installation des jeunes en agriculture, signé le 23 février 2008. Objectif : accompagner les jeunes et leur famille dans leur installation ainsi que les cédants dans la transmission de leur exploitation. Diverses manifestations (concours de labour, de chien de troupeau, semaine de la transmission...) permettent ainsi à la MSA et aux JA d'accompagner ensemble les jeunes. Le nouveau parcours à l'installation devrait multiplier les occasions de rencontres et de collaboration.

d'être dirigé vers les différents organismes agricoles à contacter en fonction de son choix. C'est aussi un moyen de recueillir un regard extérieur sur son projet pour mettre en lumière les points forts, ceux à retravailler ou à creuser, les éventuels freins à lever... Deuxième étape : l'élaboration d'un « PPP ». Des conseillers analysent les compétences du candidat et la cohérence de son projet.

À partir de cette analyse, ils lui proposent un parcours. Un stage collectif (durée fixée à 21 heures) doit aussi être effectué ; il reste le seul tronc commun obligatoire. Il peut donner l'occasion au candidat de confronter son pré-projet à celui de pairs et/ou à des professionnels pour approfondir ou faire évoluer ses choix en matière de système de production, d'identifier les différentes étapes de la démarche de création d'entreprise ainsi que tous les interlocuteurs institutionnels ou professionnels qui jalonnent cette démarche, de se familiariser avec l'organisation d'une ou de quelques filières correspondant aux productions principales envisagées... Une occasion de rencontre avec d'autres candidats et des professionnels aux profils diversifiés, utiles pour nouer des contacts pour l'avenir. Le candidat aura alors deux ans maxi pour réaliser son PPP (acquisition de la capacité professionnelle, réalisation d'un stage collectif de 21 heures, suivi de modules optionnels – comme un stage en exploitation ou un stage à l'étranger – en fonction des besoins qui ont été identifiés). Le candidat devra par ailleurs réaliser un plan de déve-

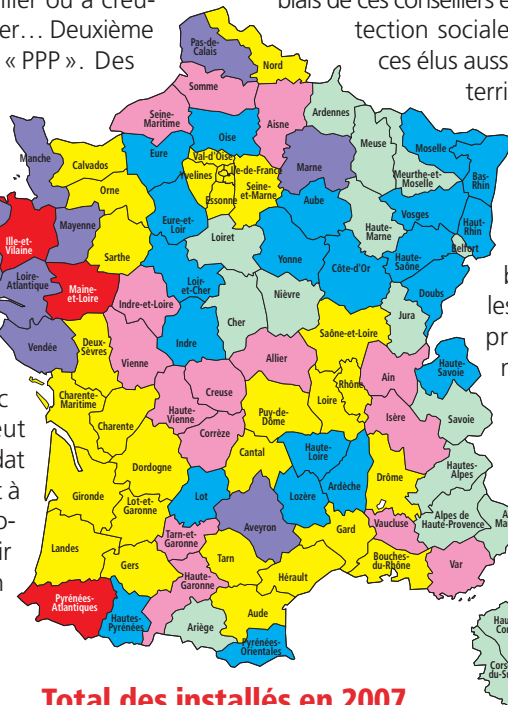
loppement de l'exploitation, c'est-à-dire formaliser son projet par le biais d'une étude technico-économique sur une durée minimale de cinq ans.

Sensibiliser à la sécurité

Une fois ce PPP et le projet d'installation validés, le jeune qui s'installe pour la première fois en agriculture peut bénéficier d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), de prêts bonifiés, d'exonération de cotisations sociales. Comment la MSA s'inscrit-elle dans ce nouveau parcours ? Dans chaque département, un comité départemental à l'installation est constitué, qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a demandé que la MSA y soit impérativement associée. À l'écoute des besoins par le biais de ces conseillers en installation, en protection sociale, en prévention, de ces élus aussi bien ancrés sur leur territoire qui, comme les porteurs de projet, exercent ou ont exercé une activité agricole, elle veut de toute façon agir bien en amont avec les futurs installés. Les propositions faites en matière de santé-sécurité au travail ont été retenues dans ce parcours, ce qui permettra à la MSA d'intervenir avant l'installation pour informer le candidat et contribuer à sa formation en la matière. La sécurité sur l'exploitation ne s'im-

provise pas ! Et elle participe à la bonne santé de l'entreprise ; d'où l'importance de la sensibilisation aux risques liés à telle ou telle activité, de conseils pour des aménagements éventuels sur l'exploitation... Les questions de protection sociale paraissent également essentielles ; la visite systématique d'un conseiller auprès des nouveaux installés offre une opportunité de répondre à leurs interrogations. Et la MSA continuera de mettre tout en œuvre pour qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires en matière de cotisations, de prestations, ou de dispositifs pouvant contribuer à l'amélioration de la vie de famille.

Gildas Bellet



Total des installés en 2007



- Nombre total d'installés en 2007 : **16.674** (8.662 hommes, 8.012 femmes).
- **9.811** ont 40 ans ou moins (6.986 hommes, 2.825 femmes).
- Statut juridique : **9.101** à titre individuel, **2.757** en Gaec, **3.144** en EARL, **1.672** autres sociétés.
- **26%** des entrants sont pluriactifs, contre **17%** des sortants.
- Superficie moyenne : **35,43 ha.**

en chiffres



« Une dynamique des installations »

L'Aveyron est l'un des départements les plus féconds en terme d'installation. Philippe Herbelot, directeur adjoint à la MSA Tarn-Aveyron-Lot, met en lumière le partenariat étroit qui s'est noué pour accompagner les futurs et nouveaux installés. Sans oublier ceux, nombreux, qui s'établissent dans un cadre non aidé. **Entretien.**



Philippe Herbelot.

Quelle est la situation de vos départements en matière d'installations ?

Philippe Herbelot : L'activité agricole est importante sur nos départements avec un total de 22.000 exploitants à titre principal. En Aveyron, nous en comptons 11.000 orientés en majorité sur l'élevage. C'est un département dans lequel la dynamique des installations est importante. Chaque année on enregistre en moyenne de 140 à 160 installations aidées, auxquelles s'ajoutent une centaine d'installations non aidées.

Quelle politique la MSA met-elle en œuvre pour les accompagner ?

P. H. : Nous essayons de saisir tous les points d'entrée qui s'offrent à nous dans le parcours des nouveaux installés pour les mobiliser sur la protection sociale et la santé-sécurité au travail, domaines qu'ils ont à prendre en compte dans leur projet professionnel. Dans le cadre des installations candidates aux aides, le point d'entrée passe par les partenariats avec les autres organisations professionnelles impliquées dans la démarche. Celui-ci est particulièrement étroit avec les JA très présents sur l'Aveyron, qui a été un département test pour le nouveau parcours d'installation ; nous déclinons avec eux au plan départemental la charte nationale signée avec la MSA. Dans ce cadre, un point installation va être mis en place par les JA ; les futurs installés y trouveront sous forme d'un guichet unique l'ensemble des informations utiles émanant des différents partenaires impliqués. Compte tenu de la somme des préoccupations et des formalités à accomplir par les jeunes à ce moment du parcours de

l'installation, nous sommes convenus avec les JA que l'information délivrée par la MSA sera relativement succincte. Il s'agit de pointer les différents problèmes qu'ils peuvent avoir à résoudre au plan social et de leur fournir la liste des personnes contacts. L'information est ensuite appelée à se développer dans le cadre du « plan de professionnalisation personnalisé » (PPP).

Témoignage

Faciliter la sur l'exploitation

« À l'occasion des contacts que nous avons avec les jeunes lors du stage de préparation à l'installation, nous leur présentons les documents d'information et les sessions de formation que la MSA met à leur disposition pour prévenir les répercussions des activités agricoles sur la santé. C'est un volet de notre intervention qu'ils écoutent, mais l'on sent bien que les thématiques de prévention de mal de dos, de risques liés à la sécurité des machines ou à la manipulation des produits phytosanitaires sont assez loin de leurs préoccupations immédiates. Par contre, ils sont très intéressés par les conseils sur l'aménagement des bâtiments ou des postes de travail de l'exploitation qui peuvent être apportés lors de visites individuelles. Les jeunes ont de plus en plus l'exigence de pouvoir concilier vie personnelle et professionnelle et sont très demandeurs

Et une fois l'installation en marche ?

P. H. : La MSA met en œuvre des actions spécifiques pour accompagner les jeunes dans leur projet. La visite systématique d'un conseiller en prévention dans le premier mois qui suit l'installation permet de délivrer de précieux conseils d'aménagements pour optimiser la fonctionnalité de l'exploitation. Par ailleurs des conseillers en protection sociale se rendent systématiquement sur les nouvelles exploitations dans la première année suivant l'installation – qu'elle soit aidée ou non – pour faire le point avec les jeunes sur le volet social, sur leur situation familiale et sur les prestations et services que la MSA peut leur apporter. Nous avons de très bons retours de ces visites. 40 à 50 % des nouveaux installés rencontrés sur ces trois dernières années ont rappelé les conseillers à l'occasion d'événements familiaux ou de problèmes particuliers de cotisations.

Quelles sont les marges de progrès potentielles ?

P. H. : L'accompagnement de la MSA est actuellement plus systématique pour les installations aidées que pour les non aidées car des portes d'entrée nous sont offertes par nos



vie

Comment les jeunes reçoivent-ils les messages de prévention que leur délivre la MSA lors de leur installation ?

Témoignage de **Philippe Millet**, responsable du service prévention des risques professionnels de la MSA Tarn-Aveyron-Lot.

de solutions permettant d'améliorer la fonctionnalité de l'installation pour réduire la pénibilité des tâches et dégager en retour du temps libre. Ils sont très réceptifs aux conseils que nous leur prodiguons en matière d'aménagement de salle de traite, de couloir de contention ou de bâtiment d'élevage. Ils le sont d'autant plus qu'ils se rendent compte, au cours de nos échanges sur les lieux de l'exploitation, que ce sont le plus souvent des solutions techniquement simples à mettre en œuvre et peu coûteuses qui peuvent améliorer leurs conditions de travail. Il peut s'agir par exemple d'aménager un passage homme dans un couloir de contention pour éviter de se baisser, de prévoir dès la conception d'une salle de traite un escalier pour descendre dans la fosse ou encore d'aménager le poste alimentation des animaux pour lequel

des agencements simples permettent de limiter des manipulations pénibles. La MSA apporte ainsi une réelle valeur ajoutée et les jeunes y sont sensibles. Nous allons porter également une attention particulière à délivrer des conseils permettant de diminuer les charges mentales liées à l'activité agricole. La MSA Tarn-Aveyron-Lot s'est penchée sur le problème du stress en agriculture et l'étude qu'elle a réalisée met en évidence qu'il s'agit d'un phénomène qu'il ne faut pas négliger. Le nouveau parcours d'installation avec le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) constitue pour les services santé sécurité au travail de la MSA une opportunité pour développer ces différents axes d'action au profit de la "vivabilité" de l'exploitation, qui est une exigence accrue chez les candidats à l'installation. » ■ NN



→ partenaires, qu'il s'agisse des JA ou de l'Adasea, avec laquelle nous constituons un point commun d'information lors d'un bilan des deux premières années d'installation. Cependant, le nombre d'installations non aidées est élevé sur nos départements. En Aveyron, sur les 10 premiers mois de l'année 2008, on compte 146 installations aidées et 112 installations non aidées. Il nous semble important de ne pas les oublier.

Comment procéderez-vous ?

P. H. : Nous allons étudier attentivement leur profil, leurs conditions d'installation pour voir les points d'entrée sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Les JA sont intéressés par cette démarche car il apparaît que près de la moitié de ces nouveaux installés ont moins

de 40 ans et auraient a priori donc pu passer par un parcours d'installation aidée. C'est un premier pas qui permettra peut-être à terme de tous se mettre autour d'une même table pour développer une politique coordonnée et complémentaire d'accompagnement auprès de l'ensemble des nouveaux installés. Sur un plan plus général, il serait à mon sens très profitable de mieux exploiter la somme des éléments statistiques très affinés que détient la MSA concernant les nouveaux installés. On connaît leur âge, la composition de leur famille, le canton sur lequel ils sont installés, leur secteur de production... La connaissance approfondie de cette population devrait permettre de développer des actions plus ciblées et personnalisées qu'actuellement. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo

Le pied à l'étrier

Formation, consultation médicale, diagnostic technique de l'exploitation, constitution du dossier d'affiliation, entretien personnalisé : la MSA de Franche-Comté rencontre les jeunes qui s'installent à plusieurs occasions. Le point.

Première prise de contact : dans la période préparatoire à l'installation, actuellement la MSA organise une demi-journée de formation. « C'est l'occasion pour les futurs installés de mieux nous connaître, indique Roland Simonin, conseiller en protection sociale dans le Doubs, également référent Jeunes Agriculteurs. Je leur explique le rôle et le fonctionnement de la caisse, les services et les prestations, l'affiliation, l'assujettissement, les cotisations sociales, l'Assurance accidents du travail des exploitants agricoles... » Le médecin du travail présente les risques d'accidents et de maladies professionnelles, et les répercussions possibles sur leur santé et celle de leur exploitation. Armelle Bichon, médecin chef de service, met l'accent sur certains risques : « J'insiste sur les affections musculo-squelettiques et les problèmes de dos dus aux manutentions, les zoonoses – en particulier la maladie de Lyme –, le cadre de vie, l'hygiène de vie (le sommeil) et tout ce qui peut perturber la vigilance (le tabac, l'alcool, la drogue). » Elle leur recommande de mettre à jour leurs vaccinations et mentionne l'accompagnement

à l'installation des personnes handicapées avec un recours possible à l'Agefiph pour un aménagement du poste de travail, « ce qui a été réalisé récemment pour un jeune éleveur souffrant d'un déficit visuel ».

Conseils et accompagnement

De plus, mais uniquement pour les futurs agriculteurs du département du Doubs, est organisée la visite d'une exploitation agricole d'un jeune agriculteur récemment installé. Christine Doubey, conseillère en prévention, accompagne les stagiaires : « Je leur présente le service prévention des risques professionnels, le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. J'insiste sur la responsabilité du chef d'exploitation et l'obligation de remplir le document unique pour l'évaluation des risques... L'exploitant qui nous reçoit fait part des difficultés rencontrées quand il a démarré. C'est une visite très instructive qui leur permet de voir ce qui peut être amélioré. Je leur annonce que la MSA peut leur ver-

ser une subvention s'ils ont un projet qui concourt à la prévention sur leur exploitation» (voir plus loin). Au moment de l'examen du dossier d'installation, Roland Simonin et un administrateur de la MSA, Philippe Vivot, sont présents. Ils font partie du groupe de travail installation modernisation, piloté par la Direction départementale de l'équipement, de l'agriculture et de la forêt (DDEA). Cette instance « auditionne chaque candidat à l'installation venant présenter et défendre son projet, et propose le montant de la Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) ». Après validation par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), le candidat est informé de la décision et reçoit l'arrêt d'attribution des aides à l'installation.

Les mentalités ont évolué

Si le jeune s'engage à se rendre chez le médecin du travail pour une consultation de médecine professionnelle et à recevoir le conseiller en prévention pour un diagnostic technique de son exploitation – deux offres gratuites –, il se voit attribuer des points de modulation pour le calcul de la DJA. La visite médicale consiste en un examen clinique pour dépister

les problèmes de santé qui peuvent le gêner dans l'exercice de son métier. Le médecin du travail échange avec lui, le conseille sur certains risques (protection vis-à-vis des produits phytosanitaires, du bruit...) et lui rappelle les règles d'hygiène de vie. Armelle Bichon constate que les mentalités ont évolué : « Les jeunes sont plus vigilants et plus préoccupés de leur santé que leur père. »

Le diagnostic technique de l'exploitation, qui a lieu dans l'année de l'installation, permet d'instaurer un dialogue, de repérer les améliorations à apporter et de réfléchir ensemble à la façon de diminuer les risques professionnels. « Je passe tout en revue avec le jeune agriculteur, les bâtiments d'élevage et de stockage, le matériel, le local phytosanitaire... et je lui donne des exemples d'accidents à éviter, cite Christine Doubey. Je remarque que les jeunes sont plus réceptifs que leurs parents aux messages de prévention. Ils écoutent les conseils et se protègent mieux et de plus en plus quand ils manipulent des produits phytosanitaires. Souvent, quand je pointe un manquement à la sécurité, ils me disent : vous avez raison ». Au cours de cette visite, le conseiller en prévention peut monter un dossier pour améliorer les conditions de travail de l'exploitant (barrières et cages de conten-

tion...). Une fois les équipements de sécurité, d'amélioration des conditions de travail réalisés, la MSA peut verser une subvention d'un montant plafonné à 1.500 €, fonction du coût global de l'opération.

Autre niveau d'intervention, le conseiller en protection sociale rend visite au nouvel installé, « qu'il soit ou non bénéficiaire des aides à l'installation. Il peut être exploitant, mais aussi bûcheron ou paysagiste, précise Roland Simonin. Je l'informe et réponds à ses questions touchant à la protection sociale agricole. Je l'aide à constituer son dossier d'affiliation à la MSA. Ce contact personnalisé me permet d'avoir une bonne connaissance du contexte économique et familial de l'installation, d'intervenir rapidement pour ouvrir ou modifier ses droits sociaux et de coordonner efficacement les dossiers avec les autres partenaires : chambre d'agriculture, service de l'Adasea, DDEA et banques ». ■

Anne Pichot de la Marandais





La filière du paysage connaît depuis quelques années une expansion sans précédent. Ces nouveaux entrepreneurs sont aujourd'hui partenaires de tous ceux qui participent à la défense et au développement de la qualité et du cadre de vie. **Focus.**

Les jardiniers du XXI^e siècle



Les formations initiales aux métiers du paysage

Le niveau technique peut être obtenu par l'acquisition d'un diplôme, auquel il faut ajouter de l'expérience :
Bepa (option aménagement de l'espace, spécialité travaux paysagers) + 5 ans d'expérience professionnelle ;
Bac pro + 3 ans d'expérience professionnelle ;
BTSA (option aménagements paysagers) + 2 ans d'expérience professionnelle ;
ingénieur (Institut national d'horticulture + 1 ou 2 ans d'expérience professionnelle – Institut des techniques de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace)...

A lors qu'une grande partie du monde agricole souffre d'une certaine désertification, la filière jardins espaces verts (JEV) connaît une évolution soutenue qui ne se dément pas depuis les années 2000. Très liée à l'évolution de l'habitat et des modes de vie, la profession couvre des champs d'application très variés, allant du simple jardin d'ornement à des opérations de grande envergure (création de jardins privés, parcs, entretien des espaces verts, reboisement, élagage, etc.). Malgré une diversification du métier, la création et l'entretien d'espaces verts restent les deux principales activités des entrepreneurs du paysage.

Le secteur représente le 9^e, en terme d'effectifs, sur les 25 comptabilisés par la MSA. Au 31 décembre 2007, on dénombrait 19.263 entrepreneurs du paysage ou espaces verts. Dérivée de la filière horticole, la création et l'entretien d'espaces verts, longtemps considérée comme accessoire, est aujourd'hui reconnue comme une activité à part entière, majoritairement exclusive (89 % des chefs d'entreprises en JEV s'y consacrant exclusivement).

Une population jeune et surtout masculine

La profession est à 96 % masculine (18.532 hommes pour 731 femmes au 31 décembre 2007). Il s'agit d'une population relativement jeune, la tranche d'âge la plus représentée étant celle des 35-39 ans (près de 18 %). 56 % des entrepreneurs du paysage affiliés à la MSA au 31 décembre 2007 se sont installés entre 2001 et 2007 (le nombre d'entrepreneurs JEV a augmenté

© Daniel Gillev/CCMSA Images(s)



Être entrepreneur du paysage, c'est être un homme de terrain bien évidemment, qui doit allier des connaissances techniques à un indispensable savoir-faire gestionnaire.

de 9 % en 2007) en réponse à une véritable demande de la société, une prise de conscience environnementale, un engouement pour la nature, les espaces verts... Composé principalement de petites entreprises, le secteur est fortement employeur de main-d'œuvre (plus de 15.000 emplois, solde net, ont ainsi été créés au cours de ces trois dernières années) et propose des métiers variés et évolutifs.

Le secteur du paysage : un maillage de petites entreprises, dynamiques et pleines d'avenir

Comme tout chef d'entreprise, l'entrepreneur du paysage doit maîtriser la gestion de son « affaire », l'aspect commercial, les techniques du paysage et de l'aménagement, la connaissance des lois sociales. Aujourd'hui, si aucune formation particulière n'est obligatoire pour créer une entreprise du paysage, l'expérience montre qu'un bon niveau de connaissances théoriques et pratiques est indispensable pour garantir un bon départ et la réussite d'un projet. Différentes formations plus ou moins longues existent (voir encadré). Elles sont sanctionnées par un diplôme permettant soit l'entrée directe dans la vie active, soit la poursuite d'études professionnelles, ceci jusqu'au niveau ingénieur.

Le futur entrepreneur du paysage doit obligatoirement opter pour une structure juridique. Il n'y a pas de modèle idéal : la forme d'exploitation adoptée dépendra des priorités et des contraintes de chacun. Il est donc indispensable de rechercher le statut qui conviendra le mieux au démarrage de l'entreprise mais également à son développement à moyen et long termes : entreprise individuelle ; entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ; société à responsabilité limitée. ■

Chantal Guennec

Source : « Le parcours à l'installation des entrepreneurs du paysage » - M. Lamoureux (2008) - Étude réalisée en collaboration avec le Cnasea et la CCMSA.

- 19.263 entrepreneurs du paysage répartis sur l'ensemble du territoire, dont 96 % d'hommes.
 - 90 % sont rattachés à la MSA à titre exclusif.
 - 60 % ont moins de 45 ans.
 - 72 % sont installés sous forme individuelle.
 - 80 % des entreprises ont moins de 10 salariés.
 - 96.782 salariés, dont 58 % en CDI et 14 % en contrat d'apprentissage.
 - Plus de 30% des entreprises de la profession se concentrent dans 2 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.
- (au 31 décembre 2007)

en chiffres